

Participation qualifiée – Formulaire C

Déclaration de cession ou de réduction d'une participation qualifiée dans le capital d'un organisme financier

Champ d'application

Toute personne physique ou morale (ou tout trust) ayant l'intention de céder ou de réduire sa participation qualifiée dans un des établissements suivants :

- Établissements de crédit de droit belge
- Compagnies financières et compagnies financières mixtes (à dominante bancaire) de droit belge
- Sociétés de bourse de droit belge
- Sociétés holding de bourse et compagnies financières holding mixtes (à dominante boursière) de droit belge
- Entreprises d'assurance de droit belge
- Entreprises de réassurance de droit belge
- Sociétés holding d'assurance et compagnies financières holding mixtes (à dominante assurantielle) de droit belge
- Établissements de paiement de droit belge
- Établissements de monnaie électronique de droit belge
- Banques dépositaires, dépositaires centraux de titres et organismes de support d'un dépositaire central de titres de droit belge
- Contreparties centrales de droit belge

Base légale

- Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit : articles 3 28°, 18, 46 à 56, et 212

- Loi du 20 juillet 2022 relative au statut et au contrôle des sociétés de bourse : articles 3 72°, 6, 14, 45 à 54, et 83
- Loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance : articles 15, 44°, 39, 64 à 73, 443 et 470
- Loi du 11 mars 2018 relative au statut et au contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique : articles 10 19, 25 à 33, 174 et 183¹,
- Règlement (UE) n° 909/2014 concernant les dépositaires centraux de titres : article 27
- Arrêté royal du 26 septembre 2005 relatif au statut des organismes de liquidation et des organismes assimilés à des organismes de liquidation : article 14
- Règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux : article 30

Contexte

Toute personne physique ou morale qui décide de céder ou de réduire sa participation qualifiée dans un organisme financier visé ci-dessus de façon telle que cette dernière cesse d'être une participation qualifiée ou que la proportion des droits de vote ou du capital détenu tombe sous les seuils de 20, 30 ou 50 % ou que l'organisme financier cesse d'être sa filiale est tenue d'en avvertir la Banque nationale de Belgique (ci-après, « la BNB »).

¹ Pour les établissements de paiement et les établissements de monnaie électronique, la participation qualifiée est définie aux articles 10 et 19 de la loi du 11 mars 2018 qui renvoie à l'article 5, paragraphe 1, point M) de la directive (UE) 2015/2366 du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 2002/65/CE, 2009/110/CE et 2013/36/UE et le règlement (UE) no 1093/2010, et abrogeant la directive 2007/64/CE (PSD 2) qui renvoie également à l'article 4, paragraphe 1, point 26 du règlement (UE) n° 575/2013.

1

Introduction

Date :

Dénomination de l'organisme financier dans lequel la réduction ou la cession de participation qualifiée est envisagée :

2

Identité de la personne qui a complété le formulaire

EN QUALITÉ DE DÉCLARANT [2]

EN QUALITÉ DE MANDATAIRE [2]

Personne physique

Nom :

Prénom :

Autre(s) prénom(s) :

Alias :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse postale :

Rue et numéro :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse de résidence (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Personne morale

Dénomination sociale :

Forme juridique :

² Si la présente déclaration est une déclaration commune établie par une personne appartenant à un groupe de personnes liées ou de personnes agissant de concert, cochez les deux cases.

Adresse du siège social :

Rue et numéro :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse postale (si elle est différente) :

Rue et numéro :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Code LEI

En l'absence de code LEI, le numéro d'entreprise³ :

Nom du signataire du formulaire :

Qualité du signataire :

³ La mention d'un numéro d'entreprise vaut confirmation de l'absence de code LEI.

3

Identité de l'actionnaire déclarant⁴

Personne physique

Nom :

Prénom :

Autre(s) prénom(s) :

Alias :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse postale :

Rue et numéro :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse de résidence (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Personne morale

Dénomination sociale :

Forme juridique :

⁴ À ne remplir que s'il s'agit d'une personne différente de celle mentionnée au point 2.

Adresse du siège social :

Rue et numéro :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse postale (si elle est différente) :

Rue et numéro :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Code LEI

En l'absence de code LEI, le numéro d'entreprise⁵ :

Nom du signataire du formulaire :

Qualité du signataire :

Informations supplémentaires à fournir si le déclarant est un trust :

Nom du trust :

Forme juridique du trust :

Nom du bénéficiaire ou du bénéficiaire final du trust :

⁵ La mention d'un numéro d'entreprise vaut confirmation de l'absence de code LEI.

4 Informations concernant la cession

4.1 La présente déclaration concerne la cession ou la réduction :

- d'une participation qualifiée directe ;
- d'une participation qualifiée indirecte.

Dans ce cas, un schéma décrivant les modalités de détention de la participation indirecte et identifiant les entités au travers desquelles les parts sont détenues et les pourcentages des droits de vote détenus à chacun des niveaux de la chaîne doit être fourni.

Glissez-déposez les fichiers PDF, Word, PowerPoint ou Excel à annexer, ou parcourez. Taille de fichier maximale : 10MB

4.2 La présente déclaration concerne la cession ou la réduction d'une participation qualifiée par un actionnaire :

- agissant seul ;
- lié aux autres actionnaires directs ou indirects de l'organisme financier identifiés ci-contre :
- agissant de concert avec les autres actionnaires directs ou indirects de l'organisme financier identifiés ci-contre :

4.3 Conséquences prévues du projet de cession sur l'actionnariat de l'organisme financier

Veuillez fournir un organigramme décrivant la structure de l'actionnariat de l'établissement financier visé avant et après la cession envisagée, en indiquant les pourcentages de participation et de droits de vote.

Glissez-déposez les fichiers PDF, Word, PowerPoint ou Excel à annexer, ou parcourez. Taille de fichier maximale : 10MB

4.4 Objet du projet de cession

Nombre et type d'actions (ordinaires ou autres) de l'organisme financier faisant l'objet de la cession :

	Nombre d'actions ou de parts	Type d'actions ou de parts	Prix de la transaction
par le candidat acquéreur déclarant			
par le candidat acquéreur déclarant et toutes les personnes avec lesquelles il agit de concert			

Identification de la personne physique ou morale qui s'est portée acquéreuse des actions ou parts à céder :

Date souhaitée de la cession de propriété :

Motifs de la décision de céder ou de réduire la participation :

La cession est-elle assortie de la condition suspensive de l'absence d'objection de l'autorité de contrôle à l'encontre du projet d'acquisition par le candidat acquéreur ?

- Oui
- Non

(Lu et approuvé, date, lieu et signature)